

NOS REF.: DBI/OMZ-CIR/N.10_22

DATE : 26/09/2022

ANNEXE(S): 0

CONTACT: EVELINE DEPUJDT – TEAMLEAD DATAMANAGEMENT

E-MAIL: info.aimbv@health.fgov.be

Circulaire à l'attention

- du Directeur général,
- du Médecin-Chef
- du chef de service de radiologie
- du chef de service de radiothérapie
- du chef de service de médecine nucléaire

Objet : « Medical Imaging Device identifier » (MID-ID) - Information supplémentaire

Madame, Monsieur, Docteur,

Comme annoncé dans la circulaire du 30 mai 2022 intitulée « Medical Imaging Device Identifier (MID-ID) » (référence : DBI/OMZ-CIR/N.05_22), la nouvelle procédure relative au MID-ID entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2022.

Par cette circulaire, nous souhaitons vous informer des points suivants :

1. Communication des MID-ID:

L'équipe Datamanagement a commencé le travail concernant l'envoi des listes des MID-ID attribués. Fin septembre au plus tard, tous les gestionnaires et les exploitants d'appareils lourds d'imagerie médicale recevront un aperçu des MID-ID. Ces informations vous seront transmises par email via notre adresse info.aimbv@health.fgov.be.

Pour toute information sur la communication et le cadre réglementaire du MID-ID, veuillez-vous référer à la circulaire mentionnée ci-dessus.

2. Tutoriel vidéo du MID-ID

Afin d'informer les gestionnaires et les exploitants de manière interactive et attrayante sur l'application où ils pourront parcourir les MID-ID de leurs appareils, le SPF finalise actuellement la création d'un tutoriel vidéo.

Ce tutoriel expliquera également comment consulter un MID-ID qui a déjà été lié à un appareil notifié au Cadastre.

Dès que celle-ci sera disponible, l'équipe Datamanagement vous en informera par e-mail via notre adresse info.aimbv@health.fgov.be.

Informations supplémentaires et questions ?

1. Sur la page web du cadastre:
<https://www.health.belgium.be/fr/sante/organisation-des-soins-de-sante/hopitaux/systemes-denregistrement/imagerie-medicale>
2. Un aperçu avec les questions les plus fréquemment posées peut être consulté à la page suivante:
<https://www.health.belgium.be/fr/faq-imagerie-medicale>
3. Toutes vos questions concernant l'enregistrement et les notifications de modifications dans le cadastre national, peuvent être envoyées à l'adresse email générique info.aimbv@health.fgov.be
4. Toutes vos questions relatives à la facturation et au numéro de facturation de l'INAMI, peuvent être envoyées directement à l'INAMI via medical-imaging@riziv.fgov.be

Cordialement,

Tom Van Renterghem
Chef de service Data et Information stratégique